

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité enviro	nnementale
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
21/01/2019	21/01/2019	F09319P0014
	1. Intitulé du projet	
MISE EN CONFORMITE DES VOIES F11-F12- Commune de Fréjus	-F13 et F14 DU P.P.R.I.F.	
2. Identification de	u (ou des) maître(s) d'ouvrage d	ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	Ville de Fréjus	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Monsieur RACHLINE David MAIRF	
RCS / SIRET 2 1 8 3 0 0 6		rme juridique Collectivité territoriale commune
Joigne	ez à votre demande l'annexe	e obligatoire n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé	à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement corresponda	
N° de catégorie et sous-catégorie	(Préciser les éventuelles rubriques	au regard des seuils et critères de la catégorie ves issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. Infrastructures routières a) "Construction de routes classées dans		11-F12-F13 et F14 avec le gabarit règlementaire du
le domaine public routier()précédente"		us. Le projet prévoit notamment l'élargissement des un linéaire de 4,15 km. Il comprend des voies de
b) "Construction d'autres	dessertes ouvertes au public et	
voies()mobilisant des techniques de stabilisation()supérieure à 3 km."		
stabilisation(/superieure a 5 km.		
	A Caractéristiques générales	
Dolvant ôtra annovées au présent f	4. Caractéristiques générales	
Doivent être annexées au présent formu 4.1 Nature du projet, y compris les évent		uprique 8.1 au tormulaire
		LE Dour éviter d'impacter les sons à crieur

Le gabarit des pistes sera porté à 6 m conformément au règlement du P.P.R.I.F. Pour éviter d'impacter les zones à enjeux écologiques, des rétrécissements ponctuels sont prévus (larg. 4 m, long. max. 20 m, distance entre 2 rétrécissements 100 m max.) Voie F11 - Le linéaire de la piste est de 1,5 km. Les travaux sur la piste consistent à élargir la piste existante, soit en GNT, soit en bicouche. L'élargissement du chemin conduit à restituer les murs et clôtures riverains sur environ 300ml. Un fossé longitudinal est mis en oeuvre sur la quasi-totalité du linéaire, en rétablissement de fossé existant, ou création.

Voie F12 - Le linéaire de la piste est de 1 km. Les travaux consistent à : - élargir la piste en GNT ou en enrobés, - créer une portion de piste le long du Camping. Une rampe en béton est prévue sur une zone de forte pente. Le projet n'impacte pas de murs ou clôtures. Un fossé longitudinal est prévu sur 2/3 du linéaire ainsi que la démolition et la reconstruction du pont sur le Gonfaron. Voie F13 - Le linéaire de la piste est de 750m. L'intégralité de la piste est traitée en GNT. L'élargissement du chemin conduit à restituer les alignements de riverains (murs, clôtures) existants sur 40ml. Le projet prévoit un fossé longitudinal de 660ml ainsi la construction d'un pont sur le Gonfaron.

Voie F14 - Le linéaire de la piste est d'environ 900m. L'intégralité de la piste est traitée en GNT. L'élargissement du chemin conduit à restituer les murs et clôtures riverains existants sur 30ml. Un fossé longitudinal est prévu sur 830ml.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Incendies de Forêts (P.P.R.I.F.) des obligations sont faites à la commune et notamment la prise de disposition de nature à améliorer l'accès et le passage des secours ainsi que l'éventuelle évacuation simultanée des personnes menacées.

L'objectif de l'opération est la mise en sécurité des personnes et des biens sur le secteur Capitou/Bonfin/Pin de la Lègue sur la commune de Fréjus, par une desserte en voiries conforme aux prescriptions du P.P.R.I.F. approuvé.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Délais travaux :

- F11: 4 mois + 1 mois période préparatoire travaux
- F12:3 mois + 1 mois période préparatoire travaux
- F13: 2 mois + 1 mois période préparatoire travaux
- F14: 2 mois + 1 mois période préparatoire travaux

Méthodologie générale des travaux :

- Travaux préparatoires : dégagement des emprises, abattage,...
- Terrassements: rabotage, déblais, remblais
- Réseaux
- murets
- ponts (démolition/reconstruction pont piste F12 / construction pont piste F13)
- Voiries : couche de forme, éventuellement bicouche et béton

Le trafic sur les voies mises en conformité ne sera donc pas modifié.

- Clôtures
- Signalisation et équipements

Le maître d'ouvrage veillera à ce que le chantier se déroule dans le respect des règles de prévention et de préservation de l'environnement (organisation du chantier, limitation des nuisances, informations des riverains et du personnel de chantier, triage/stockage/valorisation des déchets, respect des milieux, préservation de la faune et de la flore...).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La mise en conformité des voies avec le P.P.R.I.F. n'a pas pour objet de créer de nouvelles voies de desserte ni d'ouvrir les voies existantes à la circulation publique. Dans sa phase d'exploitation le statut des voies ne sera pas modifié. Les voies privées seront conservées en tant que telles et les voies ouvertes au public le resteront.

Toutefois en cas d'intervention des secours et/ou d'évacuation le gabarit des voies permettront d'assurer la mise en sécurité des personnes et des biens conformément aux préconisations du P.P.R.I.F.

4.5 Dimensions et carachéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les uniliés de mesure utilisées Grandeurs carachéristiques Valeur(s) Valeur(s) Valeur(s) Valeur(s) Valeur(s) Valeur(s) 1-4150 mi (2250mi/840 mi/790 mi) - environ 3700 mi - 370 mi Linéaire doit et l'inise en conformité / Surface Voirie F11 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F11 mise en conformité / Surface Voirie F12 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F13 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F14 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F14 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F13 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F14 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F14 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F13 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F14 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F13 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F13 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) F14: 900 mil / 3590 m² F14: 900 mil / 3590 m² F17: 900 mil / 3590 m² F	4.4 A quelle(s) procédure(s) administr La décision de l'autorité environneme	rative(s) d'autorisation le projet a-t- entale devra être iointe au(x) dossie	il été ou sera er(s) d'autorise	-t-il soumis?					
Total Linéaire voirie mise en conformité (GNT / Bicouche / Béton) Total linéaire fossés Total linéaire de voirie F11 mise en conformité / Surface Voirie F11 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F11 mise en conformité / Surface Voirie F12 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F13 mise en conformité / Surface Voirie F13 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F13 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F14 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F14 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F14 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F14 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'Implantation Département du Var (83) Département du Var (83) Evult es catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), cd), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R, 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Long, 0 6° 7 3 · 1 3 · 18E Lat. 4 3 ° 4 9 · 0 7 · 41N Point d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui X Non A.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Out Non X-7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et									
Total Linéaire voirie mise en conformité (GNT / Bicouche / Béton) Total linéaire fossés Total linéaire de voirie F11 mise en conformité / Surface Voirie F11 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F11 mise en conformité / Surface Voirie F12 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F13 mise en conformité / Surface Voirie F13 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F13 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F14 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F14 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F14 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'Implantation Département du Var (83) Département du Var (83) Evaluation de la									
Total Linéaire voirie mise en conformité (GNT / Bicouche / Béton) Total linéaire fossés Total linéaire de voirie F11 mise en conformité / Surface Voirie F11 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F11 mise en conformité / Surface Voirie F12 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F13 mise en conformité / Surface Voirie F12 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F13 mise en conformité / Surface Voirie F13 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F14 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F14 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F14 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F14 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'Implantation Département du Var (83) Pour les carlégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) p° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) et c), 7° a), b) p° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) et c), 7° a), b) p° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) et c), 7° a), b) et c), 20° a), b) et c), 20° a), b) et c), 20° a), a), c) et c), a), c), c) et c), a), c), c), c), c)									
Total Linéaire voirie mise en conformité (GNT / Bicouche / Béton) Total linéaire fossés Total linéaire de voirie F11 mise en conformité / Surface Voirie F11 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F11 mise en conformité / Surface Voirie F12 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F13 mise en conformité / Surface Voirie F13 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F13 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F14 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F14 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F14 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'Implantation Département du Var (83) Département du Var (83) Evaluation de la									
Total Linéaire voirie mise en conformité (GNT / Bicouche / Béton) Total linéaire fossés Total linéaire de voirie F11 mise en conformité / Surface Voirie F11 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F11 mise en conformité / Surface Voirie F12 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F13 mise en conformité / Surface Voirie F12 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F13 mise en conformité / Surface Voirie F13 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F14 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F14 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F14 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F14 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'Implantation Département du Var (83) Pour les carlégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) p° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) et c), 7° a), b) p° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) et c), 7° a), b) p° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) et c), 7° a), b) et c), 20° a), b) et c), 20° a), b) et c), 20° a), a), c) et c), a), c), c) et c), a), c), c), c), c)									
Total Linéaire voirie mise en conformité (GNT / Bicouche / Béton) Total linéaire fossés Total linéaire fossés Total linéaire de voirie F11 mise en conformité / Surface Voirie F11 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F11 mise en conformité / Surface Voirie F12 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F11 mise en conformité / Surface Voirie F12 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F14 mise en conformité / Surface Voirie F13 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F14 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F14 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F14 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation Département du Var (83) Secteur Capitou/Bonfin/Pin de la Lègue Commune Fréjus (83 600) Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d) et c), 7° a), b) 9° a), d) et c), 6° a), b) et c), 6° a), c) et c), et c)			on - préciser le						
Total linéaire clotures à reprendre Linéaire de voirie F11 mise en conformité / Surface Voirie F11 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F13 mise en conformité / Surface Voirie F13 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F13 mise en conformité / Surface Voirie F13 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F14 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F14 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F14 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation Département du Var (83) Pour les catégories 5° a), 6° a), be et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d) 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Long. 0.6 ° 7 2 · 4.3 · 0.95 Lat. 4.3 ° 4.9 · 0.7 · 4.1N Long. 0.6 ° 7.3 · 1.5 · 1.8E Lat. 4.3 ° 4.7 · 5.0 · 1.6N Communes traversées: Fréjus (83 600) Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agli-II d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les diliférentes composantes de votre projet et	Total Linéaire voirie mise en conformité								
Linéaire de voirie F12 mise en conformité / Surface Voirie F12 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F13 mise en conformité / Surface Voirie F13 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F14 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation Département du Var (83) Département du Var (83) Eccur Capitou/Bonfin/Pin de la Lègue Commune Fréjus (83 600) Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 35°, 143°, 22°, 32°, 34°, 36°, a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : Fréjus (83 600) Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui X Non A.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation out Non X									
Linéaire de voirie F13 mise en conformité / Surface Voirie F13 élargie (larg. 6.00 m) Linéaire de voirie F14 mise en conformité / Surface Voirie F14 élargie (larg. 6.00 m) 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation Département du Var (83) secteur Capitou/Bonfin/Pin de la Lègue Commune Fréjus (83 600) Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), ° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13° 22°, 32°, 34°, 33°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées: Fréjus (83 600) Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et									
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation Département du Var (83) secteur Capitou/Bonfin/Pin de la Lègue Commune Fréjus (83 600) Point de départ : Long. 0 6 ° 7 2 · 4 3 · 09E Lat. 4 3 ° 4 9 · 0 7 · 41N Point d'arrivée : Long. 0 6 ° 7 3 · 1 5 · 18E Lat. 4 3 ° 4 7 · 5 0 · 16N Communes traversées : Fréjus (83 600) Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-II d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui X Non X 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-II fait l'objet d'une évaluation Oui Non X 4.7.2 Si oui, décrivez sommalrement les différentes composantes de votre projet et	Linéaire de voirie F13 mise en conformi	té / Surface Voirie F13 élargie (larg. 6.	.00 m)	- F13 : 750 m / 4696 m ²					
Adresse et commune(s) d'implantation Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Commune Fréjus (83 600) Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d) Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d) 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d) l'arrival principle d'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées: Fréjus (83 600) Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui X Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non X									
et c), 7°a), b) 9°a), b), c), d). secteur Capitou/Bonfin/Pin de la Lègue Commune Fréjus (83 600) Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : Fréjus (83 600) Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui X Non A.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation ou in Non X 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et	Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques ¹	Long°_	_'" Lat ° ' " _					
secteur Capitou/Bonfin/Pin de la Lègue Commune Fréjus (83 600) Point de départ : Long. 0 6 ° 7 2 ° 4 3 ° 09E Lat. 4 3 ° 4 9 ° 0 7 ° 41N Point d'arrivée : Long. 0 6 ° 7 3 ° 1 5 ° 18E Lat. 4 3 ° 4 7 ° 5 0 ° 16N Communes traversées : Fréjus (83 600) Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui X Non X Non X Non X Non X Non X		et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,							
Point d'arrivée : Long. 0 6 ° 7 3 · 1 5 · 18E Lat. 4 3 ° 4 7 · 5 0 · 16N Communes traversées : Fréjus (83 600) Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui X Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non X 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et		l'article R. 122-2 du code de							
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui X Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non X 4.7.2 Si oul, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et	-								
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non X 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et	(65 666)		Long. 9997	2.13.10c Lat. 4.3.47.3.0.101					
4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non Non 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et		Fréjus (83 600)							
4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non Non 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et									
4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non Non 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et									
4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non Non 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et	neights applications	u linii saas laasalaa Alaa Alaa							
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non X 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et	Jo	ignez à votre demande les anno	exes nº 2 à d						
différentes composantes de votre projet et	4.7.1 Si oui, cette installation ou	on d'une installation ou d'un ouvrag cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'	e existant ? 'une évaluat	Oui X Non Non X					
différentes composantes de votre projet et									
différentes composantes de votre projet et									
Indiquez à quelle date il a été autorisé ?	différentes composantes de votre p	rojet et							
	inaiquez a quelle date il a été autor	ise ?							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	Les ZNIEFF Terrestre les plus proches sont : - ZNIEFF Type II 930012555 Bois de Palayson et terres gastes à 900 m à l'Ouest - ZNIEFF Type II 930012580 Moyenne et haute vallée du Reyran et bois de Bagnols à 700 m à l'Est - ZNIEFF Type I 930020297 Vallons du Ronflon et de ses affluents à 900 m à l'Ouest
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		La commune de Fréjus est soumise à la loi littoral. Le projet est situé en dehors des espaces proches du rivage et des différents espaces terrestres préservés.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?	X		La commune de Fréjus est concernée par le PPBE1 RRN Ac et Anc approuvé le 23 mai 2011, le PPBE2 RRN Ac approuvé et publié le 21 juin 2016 et le PPBE2 VF approuvé le 17 octobre 2016.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	A STORY OF CHAPTER AND THE STORY OF CHAPTER AN	X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	X		La Voie F12 intercepte la zone humide 83CLGVAR1104 - Cours d'eau Le Gonfaron (inventaire 2008) au niveau de sa traversée. Cette zone humide n'est pas identifiée dans l'atlas cartographique des zones humides effectives du Var (mise à jour 2016).

D'un site classé ?	Name of the Control o	X	Le Site classé le plus proche est situé à 700 m à l'Est du projet (site classé : Massif de l'Estérel Oriental).
D'un site Natura 2000 ?		X	Sites Natura 2000 les plus proches : • Sites de la Directive Habitats ZSC -FR9301626 - VAL D'ARGENS et FR9301627 - EMBOUCHURE DE L'ARGENS – situés à une distance de 1 km au Sud du projet • Site de la Directive Oiseaux ZPS - FR9312014 - COLLE DU ROUET – situé à une distance de 1,5 km au Nord-Ouest du projet.
Le projet se situe-t-il, dar ou à proximité :	S Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
Dans un site inscrit ?	10 (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1)	X	Le Site Inscrit le plus proche est situé à 2,7 km au Sud du projet (site inscrit : Domaine dit du "CHATEAU AURELIEN" et ses abords).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un site ou sur des so pollués ?	s	X	Aucun site recensé dans les Bases BASOL et BASIAS n'est présent au niveau des voies concernées.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)? Si oui, est-il prescrit ou approuvé?	X		La commune est concernée par les PPRN: - Inondation - "Le Pédegal / Le Valescure" approuvé le 06/05/2002 (le projet n'est pas concerné) Inondation - "I'Argens, le Reyran et la Vernède" approuvé le 26/03/2014 (le projet se situe en partie dans des zones identifiées "Zone basse hydrographique") Feu de Forêts approuvé le 19/04/2006 modifié et annexé à l'arrrêté préfectoral le 27/08/2012 (le projet se situe en Zones Bleues B0 et B1). Il n'y a pas de PPRT sur la commune de Fréjus.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	Les éventuels excédents de matériaux seront triés et, soit valorisés sur un autre chantier, soit évacués vers une filière agréée, dans le respect la mise en place d'une charte de chantier à faibles nuisances.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	Le déficit en matériaux est négligeable. Il est estimé à environ 270 m3. Il est prévu de limiter au maximum les ressources naturelles non renouvelables en favorisant une meilleure valorisation des déblais. Les filières locales seront privilégiées pour l'apport en matériaux.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		Un cadrage écologique a été effectué au printemps 2018. Ce diagnostic a permis d'identifier et de hiérarchiser les zones à enjeux. Les secteurs à enjeux fort ont fait l'objet d'une adaptation du tracé (rétrécissements ponctuels, élargissement unilatéral) afin d'éviter la destruction d'espèces ou d'habitats protégés ou l'altération de stations d'espèces patrimoniales (Cf. annexe Expertise Faune/Flore). De manière générale, le chantier respectera des mesures afin d'éviter au maximum les impacts en phase chantier (balisage, réduction d'emprise, calendrier,).
Milieu nature			X	Compte tenu de la nature du projet qui a pour objet la mise en conformité de voies existantes et des mesures envisagées pour réduire l'impact sur la faune et la flore tant dans la phase chantier que sur le tracé en lui même, le projet n'entrainera pas de perturbations, de dégradations ou de destructions de la biodiversité. N.BLe respect des préconisations du P.P.R.I.F. et la prise en compte des contraintes écologiques sont les principales priorités, que le Maître d'Ouvrage a souhaité privilégier pour l'étude du tracé retenu.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	Au droit des traversées du Gonfaron, le projet prévoit la démolition des ponts actuels et leur remplacement par de nouveaux pont élargis. Les fondations de ces nouveaux ouvrages seront situés en dehors du le lit du cours d'eau. En phase chantier l'intervention sera uniquement manuelle et en période d'étiage. Aucun engin mécanique n'interviendra dans le lit mineur et aucune démolition n'est prévue dans le lit du ruisseau (Cf. Annexe IX - Méthodo. démolition des ponts). Le projet n'impactera pas la ZH du Gonfaron inventorié en 2008 au niveau de l'ouvrage de la piste F12.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Le projet prévoit un élargissement des voies existantes sur les espaces naturels qui les bordent. Compte tenu des mesures et des choix mis en oeuvre afin d'éviter les secteurs à enjeux patrimoniaux et de l'emprise limité du projet dans des espaces naturels (< 2 ha) la consommation de ces espaces naturels est acceptable au vu des objectifs du projet.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		PPRN Feu de forêts: le projet se situe en Zone B0 et B1 pour lesquelles il est demandé de "prendre toutes les dispositions de nature à améliorer l'accès et le passage des secours" avec la mise en conformité des voies selon les prescriptions des Art. 1.3.1 à 1.3.3 du Titre III. L'Art. 1.3.4. rappelle notamment l'obligation pour la commune de réaliser la mise en conformité des voies objet du présent dossier. / PPRN Inondation: le projet se situe en partie dans des zones identifiées "Zone basse hydrographique". Par nature ce dernier n'est pas concerné par les mesures règlementaires de ces zones.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		×	La mise en conformité des voies avec le P.P.R.I.F. n'a pas pour objet de créer de nouvelles voies de desserte ni d'ouvrir les voies existantes à la circulation publique. Dans sa phase d'exploitation le statut des voies ne sera pas modifié. Les voies privées seront conservées en tant que telles et les voies ouvertes au public le resteront. Le trafic et les déplacements sur les voies mises en conformité ne sera donc pas modifié.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	Le projet n'est pas de nature à modifier ou à engendrer des nuisances complémentaires en termes de bruits, hormis en phase chantier, durant laquelle toutes les mesures en termes de réduction des nuisances seront observées en application d'une charte "chantier à faible nuisance".

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	Le projet n'est pas de nature à modifier ou à engendrer des nuisances complémentaires en termes de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	La voirie mise en conformité sera traitée selon les revètements existants soit en GNT, soit en bicouche. Les tronçons à forte pente seront traités en béton afin de stabiliser la voie. L'aménagement des voies portera l'imperméabilisation supplémentaire à environ 3400 m². Les eaux de ruissellement seront drainées directement dans les fossés latéraux végétalisés aménagés en bordure de voies sur l'ensemble du tracé et rejetées dans le milieu naturel.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	Le projet générera quelques déchets de chantier qui seront triés, stockés et valorisés dans des filières adaptées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	×		Le site du projet est inclus dans la Zone de Présomption de Prescription Archéologique n°1 (Ville et Plaine de L'Argens) de la commune de Fréjus. Les services de la Ville de Fréjus saisiront, au préalable, la DRAC PACA sur la nécessité de réaliser diagnostic archéologique dans le secteur des travaux.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		X	Le projet ne modifie pas l'occupation et la destination des sols.
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décr			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En phase chantier:

En phase exploitation:

En phase chantier toutes les mesures de réduction des nuisances seront prises dans le respect des règles de base de prévention et de préservation de l'environnement (organisation du chantier, limitation des nuisances, informations des riverains et du personnel de chantier, triage/stockage/valorisation des déchets, respect des milieux, préservation de la faune et de la flore...). Les secteurs à enjeux identifiés et prescriptions établies dans le diagnostic écologique seront respectées et feront l'objet d'une attention particulière notamment avec la planification des travaux.

Le tracé et la géométrie retenu prend également en compte l'ensemble des préconisation du rapport d'expertise Faune / Flore avec notamment le décalage de l'élargissement des voies du côté opposé aux stations d'espèces patrimoniales recensées, des réduction ponctuelle du profil à 4 m de largeur, le tracé des fossés au plus prêt du linéaire des voies. L'impact écologique sera réduit et acceptable au vu de l'objectif du projet en matière de sécurité des personnes et des biens.

En effet, l'amélioration des conditions d'accès aux engins de secours dans le respect des préconisations et obligations du P.P.R.I.F. auront un effet positif concernant la sécurisation du site vis à vis des incendies de forêt.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

En effet, il apporte une amélioration notable en terme de sécurité des personnes et des biens dans le cadre de la protection contre les incendies de forêts. Son impact vis à vis de la nature et de la biodiversité reste négligeable notamment grâce à l'établissement d'une expertise Faune/Flore en amont qui a permis de prendre en compte et de minimiser l'ensemble des enjeux écologiques lors de la conception des tracés et du choix des géométries retenues. Les voies normalisées permettront de faciliter la lutte contre les incendies et de préserver le massif forestier Varois très sensible notamment en période estivale. D'autre part, même si le tracé traverse des vallons et cours d'eau, aucune modification ni intervention dans les lits mineurs ne sera utile. La transparence hydraulique et la préservation des vallons et cours d'eau seront assurées.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

_	0.	1 Affrexes obligatories	
		Objet	
	1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
	2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexes obligatoires (pour memoire)

ANNEXE I -Plan de situation

ANNEXE II -Photographies des voies concernees

ANNEXE III -Plan du projet

ANNEXE IV -Plan des abords

ANNEXE V - Situation vis-a-vis de natura 2000

Annexes volontairement transmises

ANNEXE VI - Arrete prefectoral du 27/08/2012 approuvant la modification du pprif prescrite par arrete prefectoral du 19/04/2012

ANNEXE VII -Extrait du reglement du p.p.r.i.f. approuve le 19/04/2006 modifie et annexe par arrete prefectoral le 27/08/2012

ANNEXE VIII -Expertise faune/flore – note de synthese - naturalia

ANNEXE IX -Note methodologique demolition des ponts

Pour le Maire

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Fréjus

le,

18 JAN. 2019

Signature

